



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 181-2026-FI03

SÉANCE EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2026

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2026

L'an deux mille vingt six, le 24 septembre à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Taverny dûment convoqué par Madame le Maire le 17 septembre 2026, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances en Salle du Conseil Municipal - Place du Marché Neuf, sous la présidence de Madame Florence PORTELLI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

MEMBRES PRÉSENTS :

- Mme PORTELLI Florence, Maire ;
- M. LAMARCA Baptiste, M. KOWBASIUK Nicolas, Mme PRÉVOT
Vannina, M. CARRÉ Florian, Mme KIEFFER Corinne, M. CLÉMENT
François, Mme MUDHOO Ranjee, M. GASSENBACH Gilles, Mme ZIAMNI Taws,
Adjointes au Maire ;
- M. FONTBONNE Cyprien, Mme FAIDHERBE Carole, M. BELNOUE
Philippe, Mme DA SILVA Céline, M. BOUSSAC Paul-Louis, Mme PICHON
Laurianne, M. ARÈS Philippe, M. FORGET Alexandre, Mme TAVARÈS DE
FIGUEIREDO Alice, M. KOURIS Patrick, Mme VIDAL Mélanie, M. BAGHDAOUI
Mahdjoub, Mme DOHIN Elodie, M. MENDES Matteo, Mme LOISEL
Ana, M. COTTINET Thomas, M. GITS Vincent, M. CHARTIER Franck, formant la
majorité des membres en exercice.

MEMBRES REPRÉSENTÉS :

- Mme BOISSEAU-STAL Laetitia par Mme PORTELLI Florence
- Mme BREVIÈRE Arlette par Mme PRÉVOT Vannina
- M. GABORIT Christophe par M. CLÉMENT François
- Mme GRELLIER Isabelle par Mme MUDHOO Ranjee
- M. GALOPIN Clément par M. COTTINET Thomas
- Mme TERRIOT Katia par M. GITS Vincent

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20260924-11546-DE-1-1

Réception en sous-préfecture le : 28 septembre 2026

Publication le : 28 septembre 2026

MEMBRE ABSENT NON REPRÉSENTÉ :

- M. MICHEL Harold.

Monsieur Philippe BELNOUE a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 098-2026-FI12 en date du 17 avril 2026 portant adoption du budget primitif 2026 de la commune,

Considérant que cette première décision modificative (DM) du budget 2026 concerne les deux sections budgétaires (fonctionnement et investissement) aussi bien en dépenses qu'en recettes ; que cette DM n° 1 est équilibrée en dépenses et en recettes à + 271 586,40 €, dont + 193 200,00 € en fonctionnement et + 78 386,40 € en investissement ;

Considérant les modifications suivantes des dépenses de fonctionnement :

Nature	Libellé	Observations	Montant
60611	Eau	Ajustement des crédits nécessaires	+ 4 140,00 €
60612	Énergie - Électricité	Ajustement des crédits nécessaires	+ 66 715,00 €
60623	Alimentation	Ajout pour des actions de politique de la ville (compensation en recettes suite notification contrat de ville)	+ 640,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	Ajout pour des actions de politique de la ville (compensation en recettes suite notification contrat de ville)	+ 620,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	Ajustement des crédits nécessaires	- 1 000,00 €
60636	Vêtements de travail	Ajustement des crédits nécessaires suite au recruteur d'un nouvel appareteur	+ 810,00 €
6065	Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)	Ajout pour des actions de politique de la ville (compensation en recettes suite notification contrat de ville)	+ 1 430,00 €
6068	Autres matières et fournitures	Ajout pour des actions de politique de la ville (compensation en recettes suite notification contrat de ville)	+ 1 800,00 €
611	Contrats de prestations de services	Ajustement des crédits nécessaires (sécurisation du parc Pontalis, politique de la ville, espaces verts)	+ 46 011,00 €
6132	Locations immobilières	Ajustement des crédits nécessaires suite à préemptions	+ 11 200,00 €
614	Charges locatives et de copropriété	Ajustement des crédits nécessaires suite à préemptions	+ 7 145,00 €
61558	Entretien et réparation d'autres biens mobiliers	Ajustement des crédits nécessaires	+ 1 650,00 €
6188	Autres frais divers	Ajustement des crédits nécessaires pour diverses prestations	+ 4 154,00 €
62268	Autres honoraires, conseils...	Modification d'imputation en investissement pour le PLU	- 15 000,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	Ajustement des crédits nécessaires	+ 625,00 €
6236	Catalogues et imprimés	Ajustement des crédits pour le cinéma pour un fonctionnement en régie jusqu'en novembre	+ 700,00 €
6238	Diverses publicités, publications...	Ajustement des crédits pour le cinéma pour un fonctionnement en régie jusqu'en novembre	+ 460,00 €
6241	Transports de biens	Ajustement des crédits nécessaires	+ 1 485,00 €
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	Ajustement des crédits nécessaires	+ 810,00 €
6261	Frais d'affranchissement	Ajustement des crédits nécessaires	+ 200,00 €
6282	Frais de gardiennage	Ajustement des crédits nécessaires	+ 14 880,00 €
6358	Autres droits d'impôts, taxes et versements assimilés	Ajustement des crédits pour le cinéma pour un fonctionnement en régie jusqu'en novembre	- 10 000,00 €
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	Ajustement des crédits pour le cinéma pour un fonctionnement en régie jusqu'en novembre	+ 20 100,00 €
65132	Prix	Ajustement des crédits nécessaires	+ 300,00 €
65188	Autres diverses charges d'intervention	Ajustement des crédits nécessaires	- 1 000,00 €
65568	Autres contributions aux organismes de regroupement	Ajustement des crédits nécessaires	+ 645,00 €
65741	Subventions de fonctionnement aux ménages	Ajustement des crédits nécessaires	+ 1 550,00 €
65743	Subventions de fonctionnement aux fermiers et concessionnaires	Modification d'imputation budgétaire, DSP cinéma	+ 11 760,00 €
65748	Subventions aux autres personnes de droit privé	Modification d'imputation budgétaire, DSP cinéma	- 30 000,00 €
65818	Autres redevances et droits	Ajustement des crédits notamment pour le cinéma pour un fonctionnement en régie jusqu'en novembre	+ 50 370,00 €

Considérant les modifications suivantes des recettes de fonctionnement :

Nature	Libellé	Observations	Montant
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	Avoirs sur factures d'énergie	+ 66 715,00 €
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	Avoirs sur factures d'énergie	+ 4 140,00 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	Ajustement de la prévision budgétaire	+ 6 818,00 €
7021	Ventes de récoltes	Ajustement de la prévision budgétaire	+ 1 270,00 €
70323	Redevance d'occupation du domaine public	Ajustement de la prévision budgétaire	- 95,00 €
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	Ajustement de la prévision budgétaire compte tenu de la gestion en régie jusqu'en novembre	+ 55 000,00 €
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	Ajustement de la prévision budgétaire	+ 8 415,00 €
73331	FSRIF	Ajustement de la prévision budgétaire suite à notification	+ 74 401,00 €
74111	Dotation forfaitaire	Ajustement de la prévision budgétaire suite à notification	+ 8 951,00 €
741123	Dotation de solidarité urbaine	Ajustement de la prévision budgétaire suite à notification	+ 4 096,00 €
741127	Dotation nationale de péréquation	Ajustement de la prévision budgétaire suite à notification	- 6 822,00 €
74718	Autres participations de l'État	Ajustement de la prévision budgétaire suite à notification notamment du contrat de ville	+ 28 580,00 €
7473	Subvention du Département	Ajustement de la prévision budgétaire	+ 985,00 €
747888	Participations d'autres organismes	Ajustement de la prévision budgétaire notamment des participations de la caisse d'allocations familiales	- 38 470,00 €
74833	Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	Ajustement de la prévision budgétaire	- 5 664,00 €
74836	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	Ajustement de la prévision budgétaire	- 15 840,00 €
752	Revenus des immeubles	Ajustement de la prévision budgétaire	- 1 470,00 €
756	Libéralités reçues	Ajustement de la prévision budgétaire	+ 18 000,00 €
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	Ajustement de la prévision budgétaire	+ 430,00 €
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur	Ajustement de la prévision budgétaire	+ 65,00 €
75888	Autres produits divers de gestion courante	Ajustement de la prévision budgétaire	- 16 305,00 €

Considérant que lors du vote du budget primitif, en séance du 17 avril dernier, le conseil municipal a adopté l'autorisation de programme n° AP26-01, relative aux dépenses courantes d'équipement, comme suit :

N° AP	Libellé	N° Opé	Montant AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031
AP26-01	Dépenses courantes d'équipement	2601	12 286 725,51 €	2 438 080,51 €	1 877 485,00 €	2 056 600,00 €	1 982 020,00 €	1 988 415,00 €	1 944 125,00 €

Considérant qu'il convient de modifier cette AP/CP en augmentant l'autorisation de programme de + 108 826,40 € sur la période permettant ainsi l'inscription de crédits notamment pour l'acquisition de matériels de captation audio et vidéo, de sièges ergonomiques, de matériels de voirie, la modification du PLU (compensation faite par la diminution des crédits en fonctionnement) ; qu'il est proposé de modifier le montant de l'AP/CP comme suit :

N° AP	Libellé	N° Opé	Modification AP	Modification CP 2026	Modification CP 2027	Modification CP 2028	Modification CP 2029	Modification CP 2030	Modification CP 2031
AP26-01	Dépenses courantes d'équipement	2601	+ 108 826,40 €	+ 67 586,40 €	+ 41 240,00 €	- 15 000,00 €	+ 5 000,00 €	+ 5 000,00 €	+ 5 000,00 €
	Crédits inscrits		12 286 725,51 €	2 438 080,51 €	1 877 485,00 €	2 056 600,00 €	1 982 020,00 €	1 988 415,00 €	1 944 125,00 €
	Totaux		12 395 551,91 €	2 505 666,91 €	1 918 725,00 €	2 041 600,00 €	1 987 020,00 €	1 993 415,00 €	1 949 125,00 €

Considérant que lors du vote du budget primitif, le conseil municipal a adopté l'autorisation de programme n° AP26-03, relative au poste de police municipale, comme suit :

N° AP	Libellé	N° Opé	Montant AP	CP 2026	CP 2027
AP26-03	Poste de police municipale	2603	1 270 940,00	208 108,00	1 062 832,00

Considérant qu'il convient de modifier cette AP/CP en augmentant l'autorisation de programme de + 30 000 € pour le mobilier ; qu'il est proposé de modifier le montant de l'AP/CP comme suit :

N°AP	Libellé	N° Opé	Modification AP	CP 2026	Modification CP 2027
AP26-03	Poste de police municipale	2603	+ 30 000,00 €		+ 30 000,00 €
	Crédits inscrits		1 270 940,00 €	208 108,00 €	1 062 832,00 €
	Totaux		1 300 940,00 €	208 108,00 €	1 092 832,00 €

Considérant qu'à l'opération 2508 relatives aux plantations paysagères, il est ajouté 10 800 € afin de tenir compte des dépenses effectuées ;

Considérant les modifications suivantes des recettes de d'investissement :

Nature	Libellé	Observations	Montant
024	Produit des cessions d'immobilisations	Ajustement des produits de cessions	+ 375 360,00 €
1322	Subventions de la Région	Les subventions pour la reconstruction du gymnase Jean-Bouin ne seront pas perçues cette année compte tenu des retards techniques et matériels du chantier indépendants de la volonté de la Commune ; elles seront perçues en 2027.	- 308 796,94 €
1323	Subventions du Département		- 1 331 528,19 €
1328	Subventions d'autres financeurs		- 351 922,70 €
1641	Emprunt en euros	Ajustement des crédits nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement	+ 1 695 274,23 €

Considérant l'avis rendu par la Commission n°2, Cadre de vie, Ressources, Sécurité et Intercommunalité en date du 15 septembre 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Corinne KIEFFER, Adjointe au Maire, , et sur proposition de Madame le Maire,

Après la tenue d'un débat contradictoire.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

La décision modificative n° 1 du budget 2026 est adoptée, comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
60611	+ 4 140,00 €	619	+ 70 855,00 €
60612	+ 66 715,00 €	6419	+ 6 818,00 €
60623	+ 640,00 €	7021	+ 1 270,00 €
60628	+ 620,00 €	70323	- 95,00 €
60632	- 1 000,00 €	7062	+ 55 000,00 €
60636	+ 810,00 €	7067	+ 8 415,00 €
6065	+ 1 430,00 €	73331	+ 74 401,00 €
6068	+ 1 800,00 €	74111	+ 8 951,00 €
611	+ 46 011,00 €	741123	+ 4 096,00 €
6132	+ 11 200,00 €	741127	- 6 822,00 €
614	+ 7 145,00 €	74718	+ 28 580,00 €
61558	+ 1 650,00 €	7473	+ 985,00 €
6188	+ 4 154,00 €	747888	- 38 470,00 €
62268	- 15 000,00 €	74833	- 5 664,00 €
6227	+ 625,00 €	74836	- 15 840,00 €
6236	+ 700,00 €	752	- 1 470,00 €
6238	+ 460,00 €	756	+ 18 000,00 €
6241	+ 1 485,00 €	75813	+ 430,00 €
6245	+ 810,00 €	7584	+ 65,00 €
6261	+ 200,00 €	75888	- 16 305,00 €
6282	+ 14 880,00 €		
6358	- 10 000,00 €		
6378	+ 20 100,00 €		
65132	+ 300,00 €		
65188	- 1 000,00 €		
65568	+ 645,00 €		
65741	+ 1 550,00 €		
65743	+ 11 760,00 €		
65748	- 30 000,00 €		
65818	+ 50 370,00 €		
Investissement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
202	+ 10 890,00 €	024	+ 375 360,00 €
20422	+ 5 000,00 €	1322	- 308 796,94 €
2121	+ 10 800,00 €	1323	- 1 331 528,19 €
215738	+ 8 000,00 €	1328	- 351 922,70 €
21848	+ 5 460,00 €	1641	+ 1 695 274,23 €
2188	+ 38 236,40 €		

L'équilibre global du budget après adoption de la décision modificative n° 1 est joint, en annexe 1, à la présente délibération.

Article 2 :

Les modifications d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) sont approuvés comme suit :

N°AP	Libellé	N° Opé	Montant AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031
AP26-01	Dépenses courantes d'équipement	2601	12 395 551,91 €	2 505 666,91 €	1 918 725,00 €	2 041 600,00 €	1 987 020,00 €	1 993 415,00 €	1 949 125,00 €
AP26-03	Poste de police municipale	2603	1 300 940,00 €	208 108,00 €	1 092 832,00 €				

Les dépenses de ces AP/CP seront financées par des subventions sectorielles sollicitées auprès des organismes et collectivités cofinanceurs, le FCTVA, l'autofinancement et l'emprunt.

Article 3 :

Après intégration de la décision budgétaire modificative n° 1/2026, les équilibres du budget principal de la commune s'établissent comme suit :

	Budget primitif	DM n° 1	Total
Fonctionnement	43 680 895,57 €	193 200,00 €	43 874 095,57 €
Investissement	25 182 495,10 €	78 386,40 €	25 260 881,50 €
Total	68 863 390,67 €	271 586,40 €	69 134 977,07 €

Article 4 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au comptable public.

Article 5 :

La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Taverny.

Article 6 :

La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 31

Abstentions : 3 (T. COTTINET, C. GALOPIN, F. CHARTIER)

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,



Florence PORTELLI